

**COPIE**

**AUDIENCE JEX ORIENTATION TJPARIS  
du JEUDI 22 Juin 2023**

APPARTEMENT + 4 CAVES + 2 CHAMBRES

sis à PARIS 16<sup>ème</sup> – 41 rue Emile Menier

(lots : 1-10-12-47-48-49-50)

Et BOX à PARIS 16<sup>ème</sup> 57-59 rue des Belles Feuilles  
(Lot 50)

MISE A PRIX : 700 000 €

Affaire : BNP PARIBAS / EL KHOURY

Dossier : 23725

Date dépôt CCV : 15/12/2021 n° 21/00317

COURRIER ARRIVÉ  
Le 22 JUN 2023  
saisies immobilières

DIRE (annexe)

L'an deux mille vingt deux et le 19 Juin -----

Au Greffe du Juge de l'Exécution, Service des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de PARIS, et par devant Nous, Greffier, a comparu la SELARL PUGET-LEOPOLD COUTURIER, par le Ministère de Maître Béatrice LEOPOLD COUTURIER, Avocat postulant poursuivant la vente par adjudication aux Enchères Publiques dont s'agit.

**Laquelle entend préciser dans le prolongement d'un précédent dire du 06 octobre 2022 que**

Le lot 1 du RCP, au rez-de-chaussée contient en sous-sol un dressing auquel on accède par un escalier situé dans l'appartement. Saisi. Il est précisé que ce dressing se situe dans une cave numéro 9 constituant le lot 44 du RCP non saisi par BNP PARIBAS.

l'accès à ce dressing peut, cependant, être fait par le couloir des caves.  
De plus l'escalier percé dans l'appartement lot 1 peut être fermé.

L'acquéreur devra faire son affaire personnelle de cette situation sans recours contre le poursuivant.

Et à ledit Maître Béatrice LEOPOLD COUTURIER, Avocat poursuivant, soussigné, signé sous toutes réserves.

**SELARL PUGET LEOPOLD COUTURIER**

Avocat à la Cour - R 029

24, rue Godot de Mauroy - 75009 PARIS

Té.: 01 47 66 59 89

Fax: 01 47 63 35 00

avocats@selarl-leopoldcouturier.fr

**AUDIENCE JEX ORIENTATION TJPARIS  
du JEUDI 13 Octobre 2022**

APPARTEMENT + 4 CAVES + 2 CHAMBRES

sis à PARIS 16<sup>ème</sup> – 41 rue Emile Menier

(lots : 1-10-12-47-48-49-50)

Et BOX à PARIS 16<sup>ème</sup> 57-59 rue des Belles Feuilles  
(Lot 50)

MISE A PRIX : 700 000 €

COURRIER ARRIVÉ

Affaire : BNP PARIBAS / EL KHOURY

Dossier : 23725

Date dépôt CCV : 15/12/2021 n° 21/00317

Le 06 OCT. 2022

saisies immobilières

DIRE (annexe)

L'an deux mille vingt deux et le 29 SEPTEMBRE-----

Au Greffe du Juge de l'Exécution, Service des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de PARIS, et par devant Nous, Greffier, a comparu la SELARL PUGET-LEOPOLD COUTURIER, par le Ministère de Maître Béatrice LEOPOLD COUTURIER, Avocat postulant poursuivant la vente par adjudication aux Enchères Publiques dont s'agit.

**Laquelle entend préciser à toutes fins utiles que :**

Le règlement de copropriété contient page 18 une clause ainsi relatée : « Les Chambres constituant les lots 8 à 35, les caves constituant les lots 36 à 50 ne pourront être utilisés vendues ou échangées qu'à des copropriétaires des lots numéros 1 à 7 (numéros des lots correspondant aux appartements) ».

**Laquelle nous a dit encore** : Qu'elle entendait annexer au cahier des conditions de vente déposé le 15 Décembre 2021, le règlement de copropriété reçu par Me BERCY, Notaire à PARIS le 30 Décembre 1960 publié au 3<sup>ème</sup> Bureau de la Seine le 24/01/1961 volume 3863 n° 10 et le modificatif du 19 mai 1995 publié le 02 juin 1995 au SPF PARIS 4 volume 1995P n° 3038 .

Et à ledit Maître Béatrice LEOPOLD COUTURIER, Avocat poursuivant, soussigné, signé sous toutes réserves.